

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2023/35

**Objet : Approbation
projet régional de
santé ARS
Occitanie**

en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18
Exprimés :
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme JEANNOT Valentine à Mme PENNEROUX Béatrice

Mme NADEAU MASSON Tiphaine à Mme CARISTAN Carole

Mme ZIOUANI Mahjouba à M. LAMBERT David

M. BONNET Benoit à Mme LAHANA Agnès

Absents :

Mme MASSIA Kristel

Secrétaire de séance : Mme CARISTAN Carole

Le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Le Projet régional de santé (PRS) couvrant la période 2023-2028 fait l'objet d'un avis de consultation à compter du 19 juillet 2023. Les autorités consultées disposent de 3 mois pour transmettre leur avis à l'ARS. A l'issue de cette consultation, le PRS sera arrêté par le Directeur Général de l'ARS le 1^{er} novembre 2023.

Les autorités consultées le conseil de surveillance de l'ARS, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), les conseils territoriaux de santé, les préfets, les élus (les parlementaires, la présidente de région, les présidents des conseils départementaux, les présidents des métropoles et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les maires), les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Le PRS comprend les éléments suivants :

- Cadre d'Orientation Stratégique (COS) actualisé,
- Schéma Régional de Santé (SRS) 2023 - 2028, décliné en une présentation régionale et par départements (13 Schémas Territoriaux de Santé (STS)),
- Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023 - 2028.

Le lien pour accéder au projet envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux en amont du conseil est le suivant : <https://www.prs-occitanie.ars.sante.fr/>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Régional de Santé 2023-2028

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 27 septembre 2023



Le Maire,

J.M BERGIA